



OSER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE...

Le Foyer de Vie-Accueil de jour de Romain à Bannalec
Etablissement du Groupement GCSMS APAJH 22-29-35

Organise son 1er Troc et puces ce 8 mai 2024



Je souhaite déposer ma candidature en tant qu'exposant au Troc et puces
du **Foyer de Vie-Accueil de jour de Romain à Bannalec**
qui se déroulera **le mercredi 8 mai 2024 de 10h00 à 17h00**, dans le jardin du foyer de vie
(Replis dans les bâtiments- chapiteaux si besoin).

Candidature à adresser jusqu'au 15 avril 2024

Une confirmation vous sera donnée la dernière semaine d'avril

Raison sociale du représentant (cochez la case correspondante) :

Professionnel, préciser le n° de SIRET :, joindre votre
assurance RC et inscription chambre de commerce ou MSA.

Association, préciser le n° de SIRET :

Particulier (joindre une copie de la carte d'identité – impérativement)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

1. Souhaite réserveremplacement(s) nu de 1m à 3€ ; soit€

2. Souhaite réserveremplacement(s) avec table à 5€ ; soit€

L'installation se fera à partir de 7h30

Le rangement ne pourra se faire qu'à partir de 17h00

MONTANT

TOTAL :

Fait à :

Le / / 2024

(Lu et approuvé + signature)



Règlement par chèque ou espèces à l'ordre du Foyer de Vie de Romain APAJH 22-29-35

Lieu-dit Romain

29380 Bannalec

Informations complémentaires : 02.98.06.29.80 ou par mail fv :residenceromain@apajh22-29-35.org



REGLEMENT DU TROC ET PUCES

Du Foyer de Vie-Accueil de jour de Romain à Bannalec
Service du Groupement GCSMS APAJH 22-29-35



Troc et puces du 8mai 2024

Article 1 : Les exposants s'engagent à respecter ce règlement de la manifestation.

Article 2 : Le troc et puces est ouvert à tous : particulier, association ou professionnel.

Article 3 : Le prix de l'emplacement nu est de 3€ (à vous d'apporter votre/vos tables) ; le prix de l'emplacement et d'une table est de 5€. Selon les besoins, les emplacements et tables peuvent être réservés en nombre par l'exposant sur le bulletin d'inscription.

Article 4 : L'inscription sera enregistrée après réception du bulletin d'inscription, accompagné du versement (chèque ou espèces) et des pièces demandées (une photocopie de votre assurance RC et de votre inscription à la Chambre de Commerce ou MSA ou copie de votre pièce d'identité si vous êtes un particulier). Ce chèque sera encaissé dès réception. Aucun remboursement ne sera possible sauf intempéries.

Article 5 : En cas de pluie, les stands seront répartis dans les bâtiments et sous chapiteaux.

Article 6 : Tout désistement devra être annoncé au plus vite pour permettre aux organisateurs de proposer l'emplacement à d'autres exposants en attente.

Article 7 : La manifestation a lieu dans un lieu de vie. Merci de le respecter.

Article 8 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire. L'exposant ou visiteur doit se soumettre au choix de placement de l'organisateur. Installation des exposants se fera à partir de **7H30 le 08/05/2024** ; Les exposants s'engagent à ouvrir leur stand de **10H à 17H**.

Article 9 : Le stationnement à proximité du stand ne sera pas possible. Le déchargement et le stationnement se feront sur le parking prévu à cet effet.

Article 10 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que vols, casse, perte ou tout autre préjudice.

Nous vous remercions pour votre inscription et pour votre contribution au bon déroulé de cette journée

Fait à : Le /..... /2024
(Lu et approuvé + signature)



Informations complémentaires : 02.98.06.29.80 ou par mail fv : residenceromain@apajh22-29-35.org